

DIVISION DES PERSONNELS ATOSS

DIPA/05-336-399 du 12/12/05

MOUVEMENT NATIONAL - ANNEE 2006 DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS (CATEGORIE B)

Destinataires : Chefs d'établissements publics

Affaire suivie par :

Mme Sandrine Moustier-Sauvaget, chef du bureau des personnels administratifs B et C, sociaux, et de santé Tél. : 04.42.91.72.28

Mmes Boutière et Règue : Tel : 04.42.91.12.30 ou 04.42.91.72.29

E-mail : sandrine.sauvaget@ac-aix-marseille.fr

Fax : 04.42.91.70.06

La circulaire ministérielle relative au mouvement national - année 2006 - des secrétaires d'administration scolaire et universitaire est publiée au bulletin officiel n° 44 du 1^{er} décembre 2005. Je vous précise que le site internet consacré à la gestion du mouvement inter académique des SASU sera ouvert du **5 décembre 2005 au 9 janvier 2006**. J'appelle votre attention sur le fait que les secrétaires d'administration scolaire et universitaire souhaitant muter **pour les T.O.M. sont également concernés par ces dispositions.**

Je vous invite à consulter cette circulaire ministérielle afin de prendre connaissance des modalités de ce mouvement.

SITE INTERNET : <http://www.education.gouv.fr>
(rubrique « concours, recrutement, carrière »,
personnels administratifs et techniques, personnels ATOS, AMIA).

Cette application permettra aux personnels de :

- **connaître le calendrier des opérations**
- **s'informer des postes vacants**
- **saisir les vœux**
- **confirmer ou annuler la demande**
- **consulter le résultat de la demande**

RAPPELS :

1) les confirmations de mutation doivent obligatoirement être adressées au rectorat - DIPA, pour avis, avant le 19 janvier 2006.

2) Dans l'hypothèse où l'agent renonce à sa mutation, l'imprimé de confirmation doit également être retourné par la voie hiérarchique, pour cette même date limite, au bureau DPMA B4, signé et revêtu de la mention « annulation de la demande de mutation ».

CALENDRIER :

Ouverture du serveur : 5 décembre 2005

Fermeture du serveur : 9 janvier 2006

Date limite de retour des confirmations

au ministère, par le rectorat : 23 janvier 2006

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.